

---

DESTINATAIRES : À tout le personnel

EXPÉDITEUR : Jean-Philippe Ferland, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

DATE : 9 avril 2020

OBJET : Soyons solidaires envers nos collègues et nos usagers

---

La situation que nous vivons est sans précédent et elle peut être déstabilisante pour vous. De nouvelles informations arrivent chaque jour et bousculent notre quotidien. Nous sommes donc plus enclins à vivre du stress et de l'anxiété.

Actuellement, certains secteurs fonctionnent au ralenti, sont délestés ou pourront l'être dans les prochains jours pour prêter main-forte à d'autres secteurs selon l'état de situation. Dans un contexte où certains secteurs d'activités pourraient être directement affectés par une augmentation du volume d'activités (soins intensifs, urgences, hébergement, RAC, etc.), il est essentiel que notre organisation s'y prépare dès maintenant. Ainsi, il est possible que certains d'entre vous soient identifiés pour assister à une séance de formation ou d'orientation dans un très court délai, afin d'être disponible à prêter main-forte dans des secteurs autres que celui où vous travaillez actuellement, si nous nous retrouvons en grandes difficultés.

Dans tous les cas, les orientations ou formations à suivre (lorsque nécessaire) et les mouvements de main-d'œuvre demandés sont requis et peuvent s'appliquer à tous. Les décisions se prendront en fonction des besoins et des compétences exigées, et ce, pour permettre d'assurer les soins et les services à la population.

Le moment venu, il est donc probable que nous devions déplacer certains d'entre vous vers des secteurs dans le besoin. Nous sommes conscients que ces mesures peuvent vous générer un certain inconfort, mais sachez que ces changements seront déployés uniquement lorsque nécessaire, et ce, en conformité avec le plan de déploiement des ressources humaines en période de pandémie.

Idéalement, les décisions se prendront dans le respect des conditions de travail actuelles, mais à défaut de pouvoir s'appliquer (non prévu aux conventions collectives), nous pourrions devoir appliquer l'arrêté ministériel qui a été décrété par le gouvernement le 21 mars dernier.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour protéger la santé et la sécurité de notre personnel en suivant les recommandations et les directives du MSSS, de la Direction de la santé publique, du secteur de la prévention et du contrôle des infections (PCI), de la CNESST, du service de santé et sécurité et bien-être au travail (SSMÉT) ainsi que les mesures d'urgence et de sécurité civile (MUSC).

Rappelons-nous que la situation que nous vivons est unique, temporaire et que tous ensemble, nous passerons à travers. Nous comptons sur votre professionnalisme, votre collaboration et surtout, votre bienveillance, tant pour vos collègues qui auront besoin de vous que pour les usagers qui ont besoin de nous!

Si la situation vous inquiète ou que vous avez des questions, nous réitérons l'importance de communiquer avec votre gestionnaire et de consulter les [ressources mises à votre disposition](#).

Soyons fiers d'être des anges gardiens du réseau et de notre CISSS.

JPF